

Double prix du blé—Loi

● (2130)

Les statistiques que j'ai présentées à la Chambre démontrent, j'en suis certain, que la situation est devenue critique. Ces agriculteurs qui ont réussi en travaillant dur, en agrandissant leur exploitation pour en augmenter la productivité, en répandant des engrais, des insecticides, en mécanisant leurs opérations et en ayant recours à tous les autres ingrédients qui entrent dans la production du grain de nos jours, ces gens-là ne peuvent espérer qu'une très faible production cette année. À l'heure actuelle, on estime qu'ils toucheront au plus 50 p. 100 des recettes habituelles, sans autre moyen pour surmonter la crise économique qui les frappe. C'est une véritable situation d'urgence.

Tantôt le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) était présent à la Chambre. L'autre jour, il s'est rendu à Yorkton pour annoncer que la sécheresse avait créé une situation d'urgence. Il s'adressait essentiellement à des éleveurs et leur a fait part de certaines mesures pour empêcher que les producteurs laitiers et les éleveurs ne détruisent leurs troupeaux reproducteurs pour survivre à cette difficile période. Ces mesures ne contribueront en rien à résoudre les difficultés du céréaliculteur. C'est celui-là dont les prix de revient lui causent des difficultés et dans certains cas, surtout dans ma circonscription et d'autres régions de l'ouest du Canada, du Manitoba et de la Saskatchewan, celui dont les récoltes seront maigres. Le ministre de l'Agriculture a cru qu'une infusion de 60 millions allait suffire.

Par ailleurs, le ministre des Transports prive les producteurs de grain des 200 millions auxquels ils auraient eu droit si la subvention n'avait pas été arbitrairement arrêtée le 20 novembre 1978.

M. Pepin: Votre parti a présenté le même bill.

M. Dinsdale: Le ministre affirme que notre parti a présenté le même bill. Le ministre des Transports de notre gouvernement, qui était chargé de la Commission du blé et qui prenait ses fonctions au sérieux, avait déjà persuadé le cabinet de porter la subvention de \$1 à \$6. Ce sont les mesures en ce sens que le parti libéral a fait avorter dans l'œuf quand il a eu l'irresponsabilité de provoquer sans raison l'élection en décembre dernier.

Des voix: Oh, oh!

M. Dinsdale: L'autre côté se plaint. Je n'ai pas vu la nécessité de cette élection. En ma qualité de député de l'Ouest, je puis proclamer ce soir qu'au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les gens n'en ont pas vu la nécessité. Les gouvernements n'y ont pas reçu d'appui. C'était une élection sans raison, parce que pour la première fois on s'occupait des problèmes de l'Ouest, qui n'avaient reçu aucune attention d'un gouvernement qui avait et qui a toujours ses appuis en Ontario et au Québec.

Mes amis du NPD disent que nous avons perdu dix sièges dans l'Ouest. C'est vrai. S'il faut nous lancer dans ce sujet, cela vient de ce que dans l'ouest du Canada les luttes de parti se font entre conservateurs et NPD. Je veux bien l'admettre. Ce que je dis en tout cas, c'est que l'élection n'était pas nécessaire; à preuve l'absence totale d'appui que le parti libéral a trouvé dans l'ouest du Canada pour ce qu'il essayait de faire. Et je suis persuadé que c'est pour cela que ce parti a fait son pèlerinage à Winnipeg la fin de semaine dernière.

Permettez-moi de donner quelques exemples de promesses violées. L'honorable Otto Lang a déclaré à propos de la subvention aux consommateurs lors de l'étude du bill, le 29 octobre 1974:

On pourrait conclure... un accord établissant, pour le grain, pour le blé destiné à la consommation humaine, un éventail de prix qui refléterait plus justement que n'importe quoi auparavant les coûts de production des producteurs.

Cela figure en page 864 du *hansard* du 29 octobre 1974. Le ministre promettait que les prix tiendraient compte des coûts réels à la production.

Le conseiller spécial, comme c'est maintenant son titre, du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Argue), M. Ralph Goodale, ancien député fédéral de la Saskatchewan, a dit que si les conditions changeaient de façon radicale, comme cela pouvait bien arriver, et elles ont certes changé...

M. Knowles: Et changé pour lui aussi.

M. Dinsdale: Et changé pour lui aussi. Il a dit que si les choses changeaient entre ce temps-là et 1980, et non 1978, et s'il y avait une baisse sur le marché du grain, comme les producteurs de grain de l'ouest du Canada se rendaient compte que cela pouvait arriver, la Chambre pourrait modifier les chiffres prévus dans le bill de façon à mieux refléter la réalité. Il a dit cela le 30 octobre 1974. Il n'y a pas eu de débat à la Chambre depuis. Ceux qui sont ici depuis cette époque savent qu'il n'y a pas eu de débat sur la question. Le ministre a chuchoté que ce n'est pas la même chose que le bill que nous avons présenté, mais on ne nous a pas donné l'occasion de le présenter ou de le faire étudier. En outre, le ministre responsable de la Commission du blé à l'époque n'avait pas pu faire augmenter la subvention de \$1. Il n'y a jamais eu de consultation, comme M. Goodale avait dit qu'il y en aurait. Le comité consultatif de la Commission canadienne du blé n'a jamais été consulté à ce sujet. Ce comité avait été établi pour cette raison, mais n'a jamais été consulté.

Peut-être pourrais-je vous citer un autre extrait des propos de M. Goodale à cause de son poste important de conseiller du ministre à l'autre endroit. Il a dit:

Le ministre reverra tous les ans et de concert avec les producteurs les dispositions de cette loi et tous les règlements connexes adoptés par le gouverneur en conseil en vue de présenter au gouverneur en conseil les recommandations nécessaires à la lumière des coûts de production du blé alors en vigueur et des recettes que toucheront à ce moment-là les producteurs.

C'est, évidemment, encore une fois un bris total de promesses et des espoirs qu'elles avaient fait naître chez les agriculteurs.

● (2140)

Pour conclure—et j'espère entendre le ministre, peut-être ce soir s'il a pris une décision en écoutant le débat—permettez-moi de dire que j'espère qu'il assouplira quelque peu la loi. Il n'est pas juste de geler les prix agricoles pour une période de sept ans. On conclut parfois avec les syndicats des ententes qui ne durent qu'un an. C'est ce qui s'est passé dernièrement lorsque le Syndicat des postiers du Canada a bénéficié d'une convention plutôt généreuse comparativement à ce que la loi que nous étudions présentement accorde aux céréaliculteurs du Canada pour un produit dont on a un urgent besoin. Comme je l'ai déjà mentionné, ces agriculteurs font face à une crise dont ils ne sont pas responsables; et comme il y a maintenant une sécheresse, un grand nombre de nos meilleurs producteurs vont être forcés d'abandonner leur ferme.